



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**120, rue Desranleau**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **5 mai 2026**. Le conseil entendra les personnes ayant des questionnements avant ladite séance à compter de 18 h, à la mairie située au 5000 route Marie-Victorin, à Contrecœur, Québec, J0L 1C0.

DM-2026-023 – 120, rue Desranleau, Contrecœur, Québec, J0L 1C0, lot 4 814 683 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – Zone A2-119.

La demande vise la construction d'une maison unifamiliale isolée à une distance de 9 mètres de la ligne de lot avant, au lieu d'une distance minimale de 10 mètres tel que prévu à la grille des usages et des normes A2-119 du Règlement U-100 relatif au zonage.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Contrecœur, ce 13 avril 2026.

---

Mélanie Turcotte, greffière adjointe  
Services juridiques et greffe



**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
120, rue Desranleau**

**DM-2026-023  
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecœur en date du 13 avril 2026 et en l'affichant à la mairie, conformément aux dispositions du règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecœur, 13 avril 2026.

La greffière adjointe des Services juridiques et greffe,



Mélanie Turcotte, greffière adjointe



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PLAN  
120, rue Desranleau

DM-2026-023

